

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la municipalité de La Bostonnais qui se tenait le 10 juillet 2012 au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église dans la municipalité de La Bostonnais à 19 h 30. La rencontre se déroulait sous la présidence de la mairesse Chantal St-Louis, en la présence de la conseillère Ginette Dallaire, le conseiller Clermont Ricard, le conseiller Jean-Paul Muir, le conseiller Charles Cloutier et le conseiller Louis Godin. L'absence du conseiller Philippe Huart était motivée. La directrice générale madame Josée Cloutier agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès verbaux du 5 juin et du 12 juin 2012

4. Correspondance

4.1 Ministère des Transports Québec

4.2 Ministère de la Justice du Québec

4.3 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

4.4 Ministère délégué aux Transports

4.5 Ministère délégué aux Transports

4.6 Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

5. Affaires découlant

6. Affaires nouvelles

6.1 Avis de motion : Modification au Règlement de zonage 4-89

6.2 Projet de règlement n° 2-12

6.3 Croix-Rouge canadienne Québec

6.4 Dérogation mineure au 340 lac à l'Ours

6.5 Permanence directrice générale

6.7 Subvention AFEAS de La Bostonnais

7. Trésorerie

7.1 Adoption des dépenses mensuelles du mois de juin 2012

7.2 États financiers du mois de juin 2012

Rapport des taxes

- 8. Permis de construction**
- 9. Rapport des comités**
- 10. Période de questions**
- 11. Tour de table des conseillers**
- 12. Clôture de l'assemblée**
- 13. Levée de l'assemblée**

- 1. Ouverture de la séance**

La mairesse Chantal St-Louis souhaite la bienvenue aux citoyens présents dans la salle. L'ouverture de la séance est adoptée sur proposition du conseiller Clermont Ricard et secondée par le conseiller Louis Godin.

2012-07-01

- 2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté avec une modification sur proposition du conseiller Clermont Ricard et secondé par le conseiller Louis Godin.

2012-07-02

- 3. Adoption des procès verbaux du 5 juin et du 12 juin 2012**

L'adoption des procès verbaux est proposée par le conseiller Clermont Ricard et secondée par le conseiller Louis Godin.

- 4. Correspondance**

- 4.1 Ministère des Transports Québec**

Le directeur Richard Dionne nous informe que Mme Monique Bélanger a pris la décision de se retirer pour une retraite bien méritée. Éventuellement de transmettre nos demandes à son attention pour qu'ils les transmettent à un analyste qui sera chargé de les traiter.

- 4.2 Ministère de la Justice du Québec**

Le ministère nous informe que la Loi instituant le Fonds Accès Justice qui vise à améliorer, dans la collectivité, la connaissance du droit et l'utilisation du système de justice a été sanctionnée le 5 avril 2012. La contribution pénale est modifiée de 10 \$ à 14 \$.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sollicite notre collaboration pour l'atteinte de son objectif d'amélioration du suivi des matières résiduelles au Québec et du respect des conditions applicables à ses programmes de subvention.

4.4 Ministre délégué aux Transports

À la suite de la recommandation de notre députée, il a le plaisir de nous informer qu'il accorde à notre municipalité pour la subvention d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal du rang Sud-Est au montant de 5 000 \$ pour les travaux précipités. Cette subvention doit être exécutée durant l'exercice financier 2012-2013 et devra être terminée au plus tard le 15 février 2013.

4.5 Ministre délégué aux Transports

Le ministre nous informe qu'il accorde à la municipalité une subvention d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal du rang Sud-Est au montant de 10 000 \$ échelonnée sur trois années budgétaires pour les travaux précipités. Le premier versement de 4 000 \$ n'est valable que pour la durée de l'exercice financier 2012-2013 et devra être terminé en partie le 15 février 2013.

4.6 Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Le ministère nous informe qu'un état de dépôt de 64 874 \$ émis à notre municipalité en paiement de la mesure financière de péréquation prévu à l'article 261 de la Loi sur la fiscalité municipale pour l'année 2012.

5 Affaires découlant

6. Affaires nouvelles

6.1 Avis de Motion : Modification au Règlement de zonage 4-89

AVIS DE MOTION

MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 4-89

Je soussignée, M. Jean-Paul Muir conseiller municipal, de la municipalité de La Bostonnais donne avis de motion, qu'à une assemblée ultérieure de ce conseil, il sera déposé pour adoption, un projet de règlement de zonage avec dispense de lecture concernant la modification des normes relatives à la protection des plaines inondables en y permettant la construction de

ents accessoires. Ainsi que la hauteur de
ents accessoires, la marge de recul avant pour
l'implantation de bâtiments accessoires dans le rang
sud-est, du règlement des piscines résidentielles et les
mesures relatives aux rives.

2012-07-03

6.2 Projet de Règlement no 2-12

PROJET DE RÈGLEMENT N° 2-12 « MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 3-89 CONCERNANT LE RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS »

CONSIDÉRANT QUE le Règlement relatif à
l'émission des permis et certificats de la municipalité
de La Bostonnais est entré en vigueur le 17 mars 1988
conformément à la Loi sur l'aménagement et
l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 113 de la Loi
sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité de
La Bostonnais peut modifier son Règlement relatif à
l'émission des permis et certificats;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion avec dispense
de lecture a été donné à l'assemblée régulière tenue
le 12 juin 2012 par le conseiller, monsieur Louis
Godin;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Charles Cloutier

APPUYÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

ET RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers.

Que le conseil adopte le projet de Règlement n°
6006-06-2012 modifiant le Règlement relatif à
l'émission des permis et certificats n° 3-89 concernant
le coût relativement aux travaux de réalisation permis
sans certificats d'autorisation.

Que copie du Règlement et la résolution par laquelle il
est adopté soit transmis à l'Agglomération de La
Tuque.

2012-07-04

6.3 Croix-Rouge canadienne Québec

CONSIDÉRANT QUE l'organisme de la Croix-Rouge
canadienne a déposé une demande de don à la
municipalité de La Bostonnais;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La
Bostonnais désire soutenir cet organisme qui aide et
supporte les gens vivant différentes épreuves tout en
étant au service de la communauté;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Clermont Ricard

APPUYÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers, la mairesse s'étant abstenue de voter

Que la municipalité de La Bostonnais envoie un don au montant de 50 \$ à l'organisme de la Croix-Rouge canadienne.

2012-07-05

6.4 Dérogation mineure

CONSIDÉRANT QU'UN citoyen a formulé une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse de ces demandes et ont formulé des recommandations au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les avis requis ont été affichés aux endroits prévus par la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'aucune objection n'a été soulevée en rapport avec ces demandes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a demandé une entente écrite avec le voisin immédiat donnant son consentement de l'emplacement de la remise avant d'accepter la dérogation et que celle-ci a été signée;

CONSIDÉRANT QUE les demandes ont été formulées en conformité avec la réglementation, que les frais ont été acquittés et que tous les documents requis ont été déposés dans les délais prévus;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Clermont Ricard

APPUYÉ PAR : Le conseiller Charles Cloutier

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

Que le conseil accepte les recommandations formulées par les membres du comité de consultation d'urbanisme relativement à la dérogation mineure du 340 chemin du lac à l'Ours Sud soit d'établir la marge de recul à 0.27 mètre et 0.45 mètre au lieu d'un (1) mètre selon la réglementation municipale actuelle.

Permanence directrice générale

CONSIDÉRANT QUE la probation de madame Josée Cloutier prend fin le 12 juillet 2012;

CONSIDÉRANT QUE madame Josée Cloutier assume le poste de directrice générale par intérim depuis le 13 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est satisfait du travail accompli durant la probation de madame Josée Cloutier et que madame Cloutier est à l'emploi de la municipalité depuis 2007;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Clermont Ricard

APPUYÉ PAR : Le conseiller Jean-Paul Muir

ET RÉSOLU majoritairement par les membres du conseil.

Que le conseil nomme madame Josée Cloutier Directrice générale de la municipalité de La Bostonnais, effectif à partir du 12 juillet 2012 aux taux horaires et avantages sociaux inclus dans le contrat de travail.

Que la mairesse soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de travail avec la directrice générale.

2012-07-07

6.6 Subvention AFEAS de La Bostonnais

CONSIDÉRANT QUE les membres de L'AFEAS de La Bostonnais ont formulé une demande de subvention;

CONSIDÉRANT QUE l'association est présente et apporte une grande aide à la municipalité durant les nombreuses activités;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

APPUYÉ PAR : La conseillère Ginette Dallaire

ET RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers.

Que la municipalité de La Bostonnais donne une subvention au montant de 50 \$ à l'organisme de L'AFEAS de La Bostonnais.

7. Trésorier

Adoption des dépenses mensuelles du de juin 2012

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses mensuelles pour le mois de juin 2012;

CONSIDÉRANT QUE lesdites dépenses respectent les prévisions adoptées en début d'année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Clermont Ricard

APPUYÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

Que le conseil municipal adopte les dépenses mensuelles du mois de juin 2012 telles que soumises par le personnel.

2012-07-09

7.2 États financiers du mois de juin 2012

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des états financiers de la municipalité soumis par l'administration pour le mois de juin 2012;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers reflètent la situation financière de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers respectent les prévisions budgétaires quant aux revenus et aux dépenses;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Clermont Ricard

APPUYÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

Que le conseil municipal adopte les états financiers du mois de juin 2012 tel que soumis.

7.3 Rapport de taxes

Le montant total des taxes à percevoir pour les années 2009, 2010 et 2011 est de 25 638.98 \$, et pour 2012 le montant est de 229 671.40 \$, toutes les taxes antérieures à 2008 ont été entièrement perçues.

| | |
|------|---------------|
| 2009 | 754.48 \$ |
| 2010 | 2 757.04 \$ |
| 2011 | 22 127.45 \$ |
| 2012 | 229 671.40 \$ |

Permis de construction

Pour la période de juin, 19 permis ont été émis avec une valeur de 102 300 rapportant à la municipalité 170.00 \$.

9. Rapport des comités

10. Période de questions

La période de questions débute à 19 h 55 et se termine à 19 h 58.

11. Tour de table des conseillers

Le conseiller Charles Cloutier remercie le conseiller Louis Godin ainsi que la mairesse Chantal St-Louis pour la réalisation de la Saint-Jean Baptiste.

Le conseiller Louis Godin remercie les citoyens d'avoir participé aux activités de la Saint-Jean Baptiste.

12. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Clermont Ricard

APPUYÉ PAR : Le conseiller Jean-Paul Muir

13. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 20 h

Chantal St-Louis, mairesse

Josée Cloutier, directrice générale